

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 février 2008
(convocation du 11 février 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Février Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DENON-BIROT Marie-Nelly, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 11 h 10)
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 9 h 50)
M. BELIN Bernard à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 9 h 50)
M. BANNEL Jean-Didier à M. CASTEX Régis
M. BELLOC Alain à M. CASTEL Lucien
M. BENOIT J. Jacques à M MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 00)
Mme. BRUNET Françoise à M. BANAYAN Alexis
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia

M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. JUNCA Bernard
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. PETIT Alain à Mme. DARCHE Michelle
M. POIGNONEC Michel à M. SOUBIRAN Claude
M. PONS Henri à M. SIMON Patrick
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude
Mme. VIGNE Elisabeth à M. MERCHERZ Jean

EXCUSE :

M. CANIVENC

LA SÉANCE EST OUVERTE

Ville d'Ambarès et Lagrave - Secteur Beauséjour - Lotissement d'activités diverses - Traitement des accès - Maîtrise d'ouvrage CUB - Autorisation de réaliser sur l'emprise du Domaine Public Départemental - Conventions - Acceptations - Autorisation.

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 27 Avril 2007, le Conseil de Communauté a accepté la cession au profit de la société SOGEFI, d'un terrain communautaire représentant environ 10 hectares, situé sur le secteur Beauséjour à AMBARES, tel que reflété sur le plan joint en annexe.

La vente de ce terrain s'est effectuée en contrepartie de l'engagement de l'opérateur de réaliser un programme d'aménagement et de commercialisation dans le cadre d'une opération de Lotissement d'Activités Diverses.

Le permis de lotir se rapportant au LAD de Beauséjour délivré à la SOGEFI prévoit l'obligation de réaliser deux carrefours de type Tourne à Gauche, l'aménagement de ces accès sur les routes Départementales RD 242 et RD 242 E1 devant être pris en charge financièrement par le lotisseur conformément à l'article L 332.8 du code de l'urbanisme.

Aussi, considérant le classement en agglomération des voiries concernées, il est proposé que la CUB assure le préfinancement de ces travaux sous sa maîtrise d'ouvrage et qu'elle se fasse rembourser par la Société Atlantique Gascogne, pétitionnaire.

A cette fin, nous vous soumettons deux conventions.

L'une entre le Conseil Général et notre Etablissement Public visant à autoriser la Communauté Urbaine à réaliser les travaux de type Tourne à Gauche sur le domaine public départemental.

L'autre, entre la CUB et le pétitionnaire, définissant les modalités de remboursement des dits travaux conformément à l'arrêté de lotir et à l'application de l'article L 332.8 du code de l'urbanisme.

Il vous est donc demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

Accepter :

- La mise en place des crédits nécessaires à la réalisation des deux tourne à gauche servant d'accès au LAD Beauséjour réalisé par la SOGEFI, représentant un montant de 115 000 € HT.
- Le principe d'une maîtrise d'ouvrage Communautaire pour la réalisation de ces deux tourne à Gauche sur le Domaine Public du Conseil Général.

Autoriser :

- L'inscription de crédits nécessaires à la réalisation des travaux de desserte du Lotissement d'Activités Diverses de Beauséjour au chapitre 23, article 2315, fonction 900, CRB D100, programme DD08 du budget de l'exercice 2008.
- Monsieur le Président à signer les deux documents contractuels annexés à la présente délibération visant à préciser les conditions de réalisation et de prise en charge financière des deux tournes à gauche nécessaires à la sécurisation de la desserte du LAD de Beauséjour

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 février 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 MARS 2008**

PUBLIÉ LE : 11 MARS 2008

M. JEAN-CHARLES BRON